Pourquoi ce changement ?

Plus simple pour l'accès.
Plus utile pour le service.

ACCÈS MAÎTRISÉ

un accès réservé aux habitants du territoire pour éviter les apports extérieurs non autorisés.

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Des agents plus disponibles sur le terrain pour vous conseiller dans votre tri.

PLUS DE SÉCURITÉ

Le dispositif limite le nombre de véhicules présents simultanément sur les sites.

UN SERVICE MIEUX ADAPTÉ

Les données permettent d'adapter le service aux habitudes des usagers.

BON À SAVOIR

Pour les particuliers et les professionnels :
pas de limitation du nombre de passages,
pas de rendez-vous, accès compris dans la redevance.

C'est simple. je m'inscris !

Scannez pour vous inscrire sur l'application Montri ou sur montri.fr/home

Application Montri — **montri.fr/home**

Une question ?

09 71 16 95 92
environnement@legrandcharolais.fr

Le Grand Charolais
Vert, le bonheur !

Les 5 déchetteries du territoire
Digoin • Palinges • Paray-le-Monial
Saint-Bonnet-de-Joux • Vendenesse-lès-Charolles

Le Grand Charolais
le tri du cœur

NOUVEL ACCÈS DÉCHETTERIES

À partir du 1er octobre 2026 inscrivez votre véhicule avant votre prochaine visite

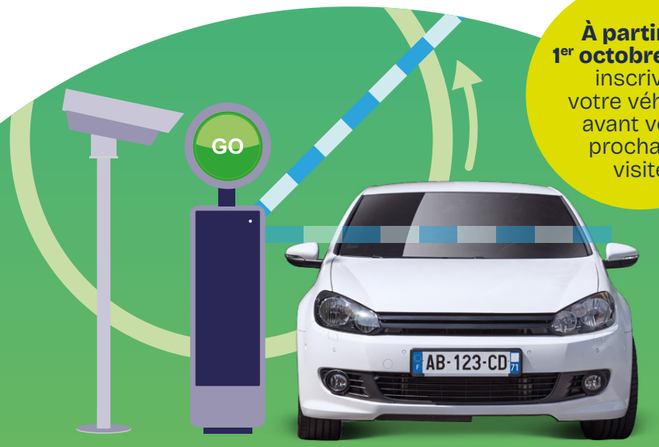

Je m'inscris — **J'enregistre ma plaque** — **J'accède**

Scannez pour vous inscrire sur **l'application Montri** ou sur **montri.fr/home**

montri

Comment ça marche ?

3 étapes, et c'est fait !

1 JE M'INSCRIS

Application Montri

montri.fr/home

L'inscription en ligne est à privilégier : elle est plus rapide.

2 J'ENREGISTRE MON VÉHICULE

Pour un particulier : justificatif de domicile **de moins de 3 mois +** carte grise.
Une photo de bonne qualité suffit.
Vous pouvez enregistrer jusqu'à 3 véhicules.

Attention : un véhicule ne peut être **enregistré que sur un seul compte.**

3 JE ME RENDS EN DÉCHETTERIE

- **Je m'arrête à la barrière**
- **La caméra lit ma plaque**
- **Mon véhicule est reconnu**
- **La barrière s'ouvre**

ANTICIPEZ VOTRE INSCRIPTION
La validation peut prendre **jusqu'à 5 jours ouvrés.**

LE CALENDRIER À RETENIR

1 — 1er octobre – 31 décembre 2026
Période d'enregistrement
Vous êtes invités à créer votre accès Déchetterie en enregistrant votre ou vos véhicule(s).

2 — À partir du 1er janvier 2027
Mise en place du dispositif
L'accès est activé et reste **illimité pour l'ensemble des redevables du territoire** (particuliers et professionnels).

3 — 1er avril 2027
Fermeture définitive des barrières
Le système d'accès automatisé devient pleinement opérationnel sur toutes les déchetteries.

À noter : L'enregistrement de votre véhicule reste possible à tout moment, même après le 1er janvier 2027.

Vous n'avez pas Internet ? Pas de problème !

Des solutions d'accompagnement et des permanences sont prévues. Vous pouvez aussi demander l'aide d'un proche, ou utiliser le formulaire papier disponible au siège du Grand Charolais.

32 rue Louis Desrichard 71600 Paray-le-Monial
09 71 16 95 92

Les questions les plus fréquentes

Dois-je m'inscrire ?
Oui, pour accéder aux déchetteries.

Puis-je aller dans les 5 déchetteries ?
Oui, si vous êtes usager du Grand Charolais.

Dois-je prendre rendez-vous pour venir à la déchetterie ?
Non, vous pouvez venir pendant les horaires d'ouverture.

Combien de véhicules puis-je inscrire ?
Jusqu'à 3 véhicules par compte.

Et si je loue une voiture ?
Oui, il faut l'enregistrer avant votre passage.

Et si je n'ai pas Internet ?
Des solutions d'accompagnement et une inscription papier sont prévues.

Suis-je filmé ?
Non. La caméra lit la plaque avant du véhicule mais n'enregistre pas de vidéo.

La barrière ne s'ouvre pas ?
Vérifiez votre plaque, votre inscription et le respect du STOP. Le gardien peut vous aider.

Scannez pour accéder à la FAQ de votre déchetterie

Ensemble, pour un territoire plus propre !